

N° 156



L'Écho du Tescou



Bulletin municipal d'information | Janvier 2026



Meilleurs Vœux 2026

Bernard Miramond,
Maire de Salvagnac et l'ensemble du Conseil municipal
seraient honorés de votre présence à la

CÉRÉMONIE DES VOEUX 2026
LUNDI 12 JANVIER, À 19h00
salle de l'Ecrin

Sommaire

Le mot du maire.....	p 2
Comptes rendu des Conseils municipaux	p 3
Salvaconnecté.....	p 8

Vie publique, sociale et économique

Actualités du CCAS.....	p 9
Réservation des salles	p 11
Recensement 2026.....	p 12
Le C.A.U.E. du Tarn.....	p 15
Café Le Bord du Monde	p 16

Enfance

Parcoursup 2026.....	p 17
----------------------	------

Culture

Association Culturelle du Pays Salvagnacois.....	p 18
Partenariat avec la SN d'Albi.....	p 19

Vie associative

Restos du Cœur	p 20
Les Zatypik	p 20
Association des Commerçants et Artisans du Pays Salvagnac	p 21
Le Souvenir Français.....	p 22
Lumen&Co	p 22
Les Ateliers Mus'art.....	p 23
Places en fête : le Galetas	p 24
Karavane	p 25
Au détour des Barrières	p 26
Âges sans frontières	p 27

Vie pratique

Agenda des manifestations	p 28
Etat Civil et infos utiles	p 29

L'Echo du Tescou n° 156

Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac - Parution trimestrielle
mairie@salvagnac.fr

Directeur de publication
Bernard Miramond

Les membres du comité

Régine Added, Frédérique Massat, Mireille Brunwasser, Sonia Aubertin, Evelyne Groussel

Avec la participation de
Gwénaëlle Boissel

Merci aux contributeurs particuliers de ce numéro

Mise en page
Tim Bastian

Impression
Imprimerie Rabastinoise

Le mot du maire



Madame, Monsieur,

Cette période de campagne électorale m'oblige à ne pas utiliser les quelques lignes qui me sont dévolues chaque trimestre dans notre Echos du Tescou pour faire de la propagande électorale ou de l'autosatisfaction politique nombriliste.

Cependant, je ne peux m'empêcher d'exprimer ma fierté, à l'aube d'une fin de mandat, de constater qu'il fait aujourd'hui « *bon vivre à Salvagnac* ».

Parce que nous avons réussi à maintenir du lien social, remettre en place ou consolider des commerces, des marchés, des services médicaux, une zone artisanale, un système d'assainissement qui fonctionne et respecte la biodiversité, bientôt une école moderne... mais aussi, et parce que c'est essentiel, accompagner une dynamique culturelle forte qui est le lien pour le « *bien vivre ensemble* » dont nous pouvons être fiers.

Richesse culturelle qui s'épanouit sur les allées Jean Jaurès avec le café culturel, la médiathèque mais aussi le centre culturel (l'Ecrin), la Mairie ou la salle omnisports pour les grands événements, et dans les églises de notre commune.

Merci à chacun d'entre vous à titre personnel ou au sein de vos associations, butineurs insatiables qui produisez le miel quotidien, ciment de notre ruche en construction.

Cette fierté, même si je sais qu'il reste tant à faire, je dois la partager avec mes Adjoints, Mireille, Olivier, Frédérique, Roland, et tous les Conseillers municipaux, Régine, Antoinette, Edwige, Sonia, Christel, Philippe, Yves, Maxime, Yannick et François, qui ont donné de leur temps, accepté des compromis ou des frustrations pour le bien commun. C'est la noblesse de la politique locale et je veux ici les remercier pour leur implication.

La seule autosatisfaction que l'on pourrait éventuellement me reprocher en ces temps électoraux, même si ce n'était pas toujours simple, c'est d'avoir œuvré avec cette « Belle Equipe » pour gérer le quotidien et préparer l'avenir de notre commune.

Et notre commune, si elle est vivante et belle, malgré les déjections d'animaux, de pigeons, l'incivilité de certains humains ou ceux qui ne voient que ce qui va mal (les feuilles qui tombent et l'herbe qui pousse), c'est grâce à nos employés communaux, Ludivine, Gwénaëlle, Françoise, Laurent, Romain et Samuel. Un grand merci à eux.

Je leur adresse ainsi qu'à vous tous mes vœux de bonheur et de sérénité pour cette nouvelle année.

Bernard MIRAMOND

En ce début d'année, Claude SUBSOL nous a quitté.

Il fut Conseiller municipal de 1995 à 2001.

Nos remerciements l'accompagnent et je voulais transmettre à sa famille nos plus sincères condoléances.

Réunion du Conseil municipal du 6 novembre 2025

**L'an deux mil vingt-cinq,
le 6 novembre à 20h30, le
Conseil Municipal légalement
convoqué s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances sous la
Présidence de Monsieur Bernard
MIRAMOND, Maire.**

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 11 - votants : 15
absents : 0 - procurations : 4
Date de la convocation : 29/10/2025
Date d'affichage : 29/10/2025

Etaient présents :
M. MIRAMOND Bernard
Mme MASSAT Frédérique
M. LECOMTE Olivier
M. BALARAN Roland
Mme ADDED Régine
M. GERAUD Yves
Mme PRADIER Antoinette
M. CHANEZ Phillippe
Mme ALBAULT Edwige
M. LOGER Maxime
Mme AUBERTIN Sonia

**Absents ayant donné
procuration :**

Mme BRUNWASSER Mireille
(procuration : Mme ADDED)
Mme LAGARRIGUE Christel
(procuration : Mme MASSAT)
M. SEGUIGNES Yannick
(procuration : LOGER)
M. ANCILOTTO François
(procuration : MIRAMOND)

Secrétaire de séance :
Mme ADDED Régine

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. En conséquence, il déclare la séance ouverte. Le Conseil doit procéder à la nomination d'un secrétaire pris en son sein. Madame Régine ADDED est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte rendu du conseil municipal du 26 août 2025 a appelé une demande de rectification de la part de Monsieur LOGER concernant une tournure de phrase dans la délibération n°2025.36. Cette rectification ayant été clarifiée, il est adopté à l'unanimité.

DEL 2025.38

PROPOSITION DE VENTE À LA COMMUNE DU LOT N°2 DE LA COPROPRIÉTÉ SISE 7, ALLÉES JEAN JAURÈS (ÉTAGE DE LA MéDIATHÈQUE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de France Domaine en date du 28 octobre 2025,

Vu les échanges des 14 octobre et 5 novembre rapportant la volonté de la commune d'acquérir cette propriété et l'accord de Monsieur VIALARD pour un prix de cession de 7 000 € net vendeur,

Considérant la procédure de mise en sécurité du bâtiment débutée le 15 juillet 2025,

Considérant que Monsieur VIALARD propose à la vente le lot n°2 de la copropriété sise 7, allées Jean Jaurès, cadastrée Bo272, composé d'une pièce à usage de débarras et garage au 1^{er} étage d'une contenance de 74m² et 500/1000ème des parties communes générales,

Considérant que le lot n°1 de la copropriété, composé d'un local associatif communal au rez-de-chaussée d'une contenance de 74m² et 500/1000ème des parties communes générales est propriété de la commune,

Considérant qu'à la suite de la consultation du service des domaines et d'une négociation avec les vendeurs, la commune souhaite acquérir ce bien moyennant le prix principal de 7 000 euros,

Considérant que l'acquisition de cette propriété bâtie, où le foncier contigu est déjà propriété communale, permettra de créer au sein du bâtiment existant un espace ouvert au public dédié à la pratique culturelle et sportive des associations communales,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

D'approuver l'acquisition par la commune de ce bien immobilier identifié au cadastre sur la parcelle Bo272 au prix de sept mille euros net vendeur, en reconnaissant l'intérêt communal qu'il présente,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante,

► D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions aux taux maximum auprès de L'État, d'autres collectivités territoriales ou établissements publics,
De mandater l'Office notarial de Carole Guy, sis 421 Avenue Chantilly - 81630 Salvagnac, dans le cadre de ladite cession,
De prendre en charge les frais de notaire en relation avec cette acquisition.

Débat :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les études structurelles effectuées sur ce bâtiment ont mis au jour de graves problèmes d'infiltrations qui ont entraîné une mise en sécurité de la bâtie et sa fermeture au public. Les travaux de rénovation à entreprendre étant onéreux, le co-propriétaire particulier ne souhaite pas en porter la charge financière pour moitié et a proposé de vendre sa superficie à la commune. Devenir propriétaire de l'ensemble du bâti permettra à la commune de sauvegarder le patrimoine du cœur de village, au pied du château. Elle pourra dès lors envisager les travaux de remise en état nécessaires afin d'accueillir une maison des associations et programmer une réouverture au public.

DEL 2025.39 PROJET DE STATION-SERVICE - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE B2869 ET VENTE DE LA PARCELLE B2868

Vu la délibération du Conseil municipal de Salvagnac n°37/2023 en date du 14 décembre 2023 sur le projet d'aménagement de la Base des Sourigous,

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de l'Etat sur la valeur vénale de la parcelle B2869 à la commune de Salvagnac sur le parking de la Base de loisirs des Sourigous en date des 9 janvier et 7 mai 2024,

Vu le plan de division définitif en date du 7 juillet 2025, **Considérant** que la Commune de Salvagnac porte un projet communal sur la base de loisirs des Sourigous, à proximité de la RD999 (Axe Gaillac-Montauban) dans le but de redynamiser le site et sa vocation agrotouristique en lien avec les équipements présents sur le site (lac, magasin Pause Fermière, camping, guinguette, randonnée et aire d'accueil équestre),

Considérant que le projet de mise en place d'une station essence porté par la commune de Salvagnac se situerait sur le parking face à la Pause Fermière et proche de l'axe départemental, **Considérant** que la Communauté d'agglomération est propriétaire depuis 2001 de la parcelle

B2758 emprise foncière visée par le projet de la commune de Salvagnac,

Considérant que la commune de Salvagnac a fait part à la Communauté d'agglomération de son souhait d'acquérir une partie de l'emprise foncière de la parcelle B2758 dont la communauté d'agglomération est propriétaire, l'autre partie restant la propriété de cette dernière,

Considérant que par avis du 7 mai 2024, le Pôle d'évaluation domaniale de l'Etat a estimé une valeur vénale de 6 euros le m² sur la parcelle B2758 en raison du fait que cette dernière est située en dehors de Salvagnac et dans une zone de PLU classée UL qui est donc beaucoup plus restrictive, **Considérant** que la Communauté d'agglomération va céder la parcelle B2869 pour une superficie de 498m² à un prix de 2988 euros HT et comme proposé par le géomètre afin que le plan au cadastre corresponde à la réalité du terrain, la commune de Salvagnac opérera cession à la Communauté d'agglomération de la parcelle B2868 pour une superficie de 20m² à un prix de 120 euros,

Considérant que la Commune de Salvagnac a demandé l'autorisation à la Communauté d'agglomération de bitumer une bande de la parcelle B2870 qui sera utilisée comme servitude de passage à la fois au bénéfice de la station essence et également au bénéfice de l'aire de covoitage, **Considérant** que les parties s'accordent à mandater l'Office notarial de Carole Guy, en qualité de notaire unique pour ladite opération,

Considérant l'avis favorable de la Commission Attractivité du territoire de la Communauté d'agglomération en date du 17 juin 2024,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

Article 1

La parcelle B2869, située Route de Montauban - Base des Sourigous - 81630 Salvagnac, pour une surface de 498m² est acquise par la Commune de Salvagnac au prix de 2 988 euros. La vente sera sous condition de l'obtention du permis déposé par la société VAL FLEURI en cours d'instruction. Les frais de la vente étant à charge de la commune.

Article 2

La parcelle B2868 pour une superficie de 20m² est cédée à la Communauté d'agglomération par la commune de Salvagnac au prix de 120 euros. Les frais de la vente étant à charge de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Article 3

Une servitude de passage réciproque bitumée par la commune de Salvagnac entre les parcelles B2868, B2869 et B2870 est constituée entre la commune de Salvagnac et la Communauté d'agglomération, suivant plan annexé.

La réalisation du bitumage et/ou autres aménagements effectués par la commune de Salvagnac dans le cadre de la servitude de passage mentionnée ci-dessus est soumise aux conditions suivantes :

La commune de Salvagnac soumettra pour validation aux services de la communauté d'agglomération le projet technique de réalisation des enrobés sur la parcelle restant la propriété de la Communauté d'agglomération avant le démarrage des travaux par les entreprises.

La Commune de Salvagnac aura la charge de la maintenance et de l'entretien récurrent des aménagements qu'elle réalisera sur la parcelle conservée par la Communauté d'agglomération et ce sans contrepartie.

Article 4

L'Office notarial de Carole Guy, sis 421 Avenue Chantilly à Salvagnac, est mandaté dans le cadre de ladite cession.

DEL 2025.40 PROJET D'INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS AU STADE DE LA ROSIÈRE

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire expose que la commune a été contactée par plusieurs opérateurs durant l'année écoulée, afin d'autoriser la pose d'une antenne relais à proximité du centre du bourg.

Même si l'implantation d'une antenne relais suscite souvent débat, les Maires n'ont que très peu de moyens d'action pour s'opposer à leur implantation.

En effet, le Maire ne peut s'opposer au déploiement d'antennes relais sur sa commune au titre de son pouvoir de police générale, puisqu'il empiéterait sur le pouvoir de police spécial des communications électroniques qui est accordé au ministre des Communications électroniques, à l'Arcep et à l'ANFR.

En conséquence, le maire ne pourra pas inscrire au plan local d'urbanisme, ni par un arrêté, une interdiction totale des antennes relais sur le territoire de la commune.

Le maire ne peut pas non plus invoquer le principe de précaution, puisque le Conseil D'État considère qu'il n'y a pas d'éléments démontrant l'existence d'un risque pour la santé humaine.

Notons qu'en cas de refus du Maire, l'opérateur peut contester la décision du Maire, dans un délai de deux mois suivant cette décision, soit auprès du Maire, soit en saisissant le Tribunal Administratif.

Ainsi, et afin d'éviter que les opérateurs de télécommunication ne proposent à des propriétaires privés d'implanter les antennes relais sur leur propriété, il est jugé préférable

de rester maître de leur implantation sur le territoire communal en consentant directement des autorisations d'occupation du domaine public.

À l'issue des négociations, la commune et la société SFR se sont rapprochées en vue de conclure une convention d'occupation du domaine public aux principales conditions suivantes :

► **Localisation :** 611 Chemin de la Rosière - parcelle cadastrée numéro C1863

► **Installation :** un pylône d'une hauteur de 30 mètres environ, supportant divers dispositifs d'antennes d'émission-réception et faisceaux hertziens ; un local technique et/ou des armoires techniques (et le cas échéant des dispositifs de climatisation)

► **Loyer :** Forfait annuel de 6000 €. H.T, réglé annuellement, par avance et par virement bancaire

► **Résiliation de la convention par la commune :** en cas de non-paiement de la redevance et/ou pour tout motif tenant à l'intérêt général dûment justifié et caractérisé Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2122-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, **Considérant** la demande de la société SFR et l'intérêt d'y satisfaire afin d'assurer une couverture du réseau acceptable sur le territoire communal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

De conclure une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 12 ans aux conditions principales ci-dessus rappelées, autorisant la société SFR SA à exploiter les équipements techniques installés sur une partie de la parcelle C1863,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention ci-joint ainsi que tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Débat :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a déjà tenté de s'opposer en début d'année 2025 à un projet d'installation d'antenne relais sur le territoire communal. Assignée au tribunal administratif par la société porteuse du projet, son opposition a été levée, les antennes-relais constituant des équipements publics d'intérêt général résultant d'une mission de service public reconnue par la loi. A ce titre, elles peuvent être implantées dans toutes les zones des documents d'urbanisme communaux. Les revenus issus des loyers annuels de l'implantation de cette antenne permettront d'envisager le financement d'un passage en éclairage LED du stade de la Rosière.

► DEL 2025.41 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Sur le rapport de Madame ADDED et Monsieur LECOMTE et afin de compléter la délibération 2025.22 du 5 juin 2025, il est proposé d'attribuer au titre de l'année 2025, les subventions suivantes aux associations ci-après désignées :

Association	Proposition 2025
Billard Club	500 €
Mus'Art	200 €
Association des Parents d'Elèves	300 €
Vox Musica	300 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
Vu les demandes particulières de subventions présentées par ces associations,
Vu l'avis de la commission Vie associative, loisirs et animations,
Considérant que Madame ALBAULT ne prend pas part au

vote pour l'Association des Parents d'Elèves,
Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité pour les associations Billard Club, Association des Parents d'Elèves et Vox Musica et à 14 voix pour et 1 abstention (Olivier Lecomte) pour la subvention à l'association Mus'Art :

D'ATTRIBUER les subventions aux associations sur la base des montants présentés,
DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Débat :

Monsieur LECOMTE indique que l'association Mus'Art, n'étant pas domiciliée à Salvagnac, n'entre pas dans les critères d'attribution de subvention définis par la commission Vie Associative et estime que l'attribution de cette subvention crée un précédent préjudiciable. Monsieur LOGER indique que cette association, qui a repris les activités de Vox Musica depuis septembre, apporte un réel service à la commune et permet de faire perdurer l'existence d'une école de musique sur le secteur. Madame ADDED confirme que cette association est un cas à part et que l'attribution de cette subvention gardera un caractère exceptionnel. Monsieur LECOMTE propose qu'il soit demandé une participation aux autres communes dont les enfants sont accueillis, à l'image du RTFC.

DEL 2025.42 DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Exposé des motifs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2025, considérant la nécessité d'alimenter le compte 739211 pour financer la hausse des attributions

de compensation pour la compétence SDIS et le Dispositif Savoir Nager (votée en Conseil Municipal le 26/08/2025) :

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité :

DE PROCÉDER au vote des virements de crédits présentés, sur le budget de l'exercice 2025

CREDITS À OUVRIR				
Sens	Section	Chapitre	Compte	Montant
Dépenses	Fonctionnement	014	739211	5 780 €
CREDITS À REDUIRE				
Sens	Section	Chapitre	Compte	Montant
Dépenses	Fonctionnement	011	615221	5 780 €

Questions diverses

Château

Le projet de réhabilitation suit son cours avec plusieurs réunions techniques et d'élus prévues au courant des mois de novembre et décembre. Une décision devrait être entérinée par un vote en conseil communautaire courant janvier pour le démarrage des études de faisabilité du projet.

Bâtiment multi-activités sur les allées Jean Jaurès

Propriété de la Communauté d'Agglomération, celle-ci souhaite se séparer de ce bien. Actuellement, il accueille un cabinet infirmier, les locaux du Crédit Agricole, le Syndicat du Tescou Tescounet ainsi que l'antenne salvagnacoise de l'association du Souvenir Français. Le service des domaines de la Direction Générale des Finances Publiques a évalué l'ensemble à 148 500 €. Des travaux de rénovation y avaient été effectués il y a un certain nombre d'années. Il est à rafraîchir.

Boîte à livres aux Barrières

Des habitants proposent de mettre en place une boîte à livres dans l'ancien local du poids public. La commune ne pouvant pas conventionner l'occupation d'un espace public avec des particuliers, il leur est proposé de se rapprocher de l'association « au détour des barrières » afin d'envisager ensemble ce projet.

Mutuelle de village

La société AXA Assurances a fait une proposition de renouvellement d'un partenariat. Monsieur LECOMTE pense qu'associer la Mairie à une démarche commerciale n'est pas une bonne idée. Plusieurs élus craignent que ce partenariat n'encourage une campagne de démarchage à domicile.

VIVAL / La Poste

En raison d'un grand nombre de colis déposés chaque jour à l'épicerie VIVAL dans le cadre de son activité de point relais, Christine MAURUC propose l'installation d'un point de livraison autonome (casiers sécurisés) afin d'en réduire le flux. Monsieur le Maire souhaite envisager toutes les options pour leur positionnement afin de ne pas perturber la circulation ou l'utilisation du parking en contrebas du commerce. Monsieur LECOMTE précise que cet espace sera soumis au droit de place en vigueur sur la commune et souhaite que soit évoqué l'entretien de cet espace et de ses abords.

Recensement

Il se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026 et mobilisera trois agents recenseurs. Monsieur LECOMTE assurera le rôle de coordonnateur auprès de l'INSEE.

Fuite d'eau

À la suite d'une importante fuite d'eau très peu visible et donc détectée tardivement au niveau du stade de la Rosière, la commune a engagé dans l'urgence les travaux de réparation nécessaires. Elle s'est également mise en contact avec le syndicat des eaux afin de trouver une solution concernant la facturation de la consommation excessive engendrée. Monsieur CHANEZ préconise, afin que ce problème ne se renouvelle pas, de missionner les agents techniques pour vérifier les compteurs communaux d'eau et d'électricité de manière régulière.

Cérémonie du 11 novembre

Monsieur BALARAN rappelle que c'est la dernière cérémonie qui se déroulera sous cette mandature et espère y retrouver à cette occasion l'ensemble des élus communaux.

Entretien de la commune et des voiries

Monsieur CHANEZ informe l'assemblée que le personnel municipal a effectué un travail remarquable à Las Peyres. Monsieur BALARAN précise que la campagne d'épareuse n'est pas encore terminée, la côte du Dragon par exemple n'a pas encore été traitée.

Toujours au niveau de Las Peyres, Monsieur CHANEZ demande qu'une action soit menée au niveau des bus. En effet, il peut y avoir jusqu'à 5 cm d'eau sur la chaussée lors de forts épisodes de pluie.

Salubrité des espaces publics

Madame ADDED remarque que les escaliers à côté de la médiathèque ne sont pas propres, jonchés de détritus, bidons... un bon de livraison nominatif y a d'ailleurs été retrouvé. Monsieur le Maire ajoute que de nombreux containers traînent sur les trottoirs. Dès que des points d'apports volontaires seront installés, tous les containers non rangés seront systématiquement enlevés.

Ecole Canta Grelh

Monsieur LOGER explique que le chantier sera mis en place dans le courant du mois de décembre, et les travaux commenceront en janvier. Les enfants n'auront donc plus accès au préau à partir de cette date, ce qui est contraignant les jours de pluie. Les deux prochaines années s'annoncent donc un peu compliquées mais les élèves bénéficieront ►

► d'une belle école à l'issue !
D'autre part, Monsieur LOGER précise que la proposition de loisirs de l'UFOLEP mise en place depuis la rentrée scolaire rencontre un franc succès.

Panneaux photovoltaïques

Les premiers retours montrent une belle économie grâce à l'autoconsommation. Monsieur LOGER propose de faire un point en janvier, à l'issue de la première année de mise en service.

Chauffage de la salle omnisports

Monsieur LOGER explique que le choix d'une solution pour remplacer le système de chauffage s'avère compliqué : la réparation n'est pas possible, la mise en place d'une chaufferie représente de trop lourds travaux, les aérothermes seraient trop bruyants et l'installation de panneaux rayonnants occasionnerait un coût annuel de 5 000 €. Monsieur CHANEZ souhaite connaître le nombre de jours d'utilisation du chauffage sur cet équipement.

Monsieur LOGER explique que la commune, depuis 2024, loue un chauffage d'appoint 18 jours/an pour les événements qui s'y déroulent en week-end, mais la solution n'est pas pérenne, notamment pour les élèves qui ont un peu froid dans la salle.

Toiture des bâtiments communaux

Madame PRADIER alerte les élus quant à des gouttières qui se sont formées dans l'église au niveau des deux salles et occasionnent des moisissures.

Monsieur LECOMTE informe l'assemblée que le démontage de la toiture de la salle omnisports devient urgent. L'entreprise Belles Noues a diagnostiquée que c'était l'origine des problèmes d'infiltration et de gouttières dans la salle. Monsieur le Maire souhaite qu'un état des lieux soit fait sur l'ensemble des descentes de dalles des bâtiments communaux afin de prévenir l'apparition de nouvelles gouttières.

La séance est levée à 23h25



SALVACONNECTÉ !

La majorité des démarches administratives nécessitent de plus en plus une bonne connaissance de l'outil informatique et une bonne connection internet. La Mairie de Salvagnac et le CCAS proposent un nouveau service pour vous accompagner dans la gestion de vos dossiers CAF, sécurité sociale, impôts, demande de carte grise, dossier de retraite etc.

Val Tarrière et Aude Lambert, membres bénévoles du CCAS, vous recevront sur rendez-vous les premier et troisième mardi du mois à la mairie. Possibilité de rendez-vous à domicile en cas d'impossibilité de se déplacer.

Vous pouvez prendre contact au secrétariat de la mairie au 05 63 33 50 18 ou par mail : mairie.salvagnac@orange.fr

N'hésitez pas à demander de l'aide pour votre déclaration d'impôts!

VIE PUBLIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Actualités du CCAS

Est ce que vous connaissez le CCAS de Salvagnac ? Le Centre Communal d'Action Sociale de Salvagnac est composé d'élus et de membres bénévoles. Le comité est présidé par le maire de la commune et se réunit régulièrement pour la gestion et le vote de son budget, l'attribution des aides financières sur présentation de factures impayées, l'organisation des manifestations ayant pour objectif de récolter des fonds (loto, marché de Noël, participation au vide grenier). Ainsi comme à chaque fin d'année, le C.C.A.S a pu organiser une distribution de colis de Noël pour les « ancien.nes » du village âgé.e.s de plus 80 ans.

Le budget repose sur les dons et les bénéfices de ces diverses manifestations. Le C.C.A.S est le relais de la politique sociale voulue par l'équipe municipale : lutter contre les inégalités, répondre dans un souci de proximité et dans la mesure de ses compétences aux besoins de la population en risque de précarité. Il travaille en synergie avec les associations locales telles que les Restos du Cœur, le Secours Catholique et les services sociaux de la Maison Des Solidarités de Gaillac (permanence le troisième mardi matin du mois à la mairie de Salvagnac sur rendez-vous) Pour toute demande d'aide, vous pouvez vous adresser en mairie afin d'être orienté.e.s vers un de nos membres. Permanence organisée le 1^{er} samedi matin du mois de 9h à 12h avec ou sans rendez-vous.

La rubrique est volontairement abrégée pour diminuer la taille papier du journal mais vous pouvez retrouver l'intégralité des services en suivant les liens servicepublic.fr pour les articles qui vous intéressent ou en retrouvant l'ensemble de ces liens sur l'application panneau Pocket

HABITAT

Changement de TVA pour les panneaux photovoltaïques

Un nouveau taux de TVA à 5,5 % s'applique à partir du 1^{er} octobre 2025 sur la livraison et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques résidentiels, à condition de respecter certains critères techniques et environnementaux : www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18469?xtor=EPR-141

Changement des heures creuses dès le 1^{er} novembre 2025

Les heures creuses sont des plages horaires où la consommation d'électricité est moins élevée, permettant aux foyers de bénéficier d'un tarif réduit sur le prix du kilowattheure (kWh). À partir du 1^{er} novembre 2025, les créneaux heures pleines/heures creuses évoluent.

Enedis et la Commission de régulation de l'énergie (CRE) fixent les plages d'heures creuses en fonction des besoins du réseau et de la production d'électricité, notamment solaire. Les fournisseurs informeront ensuite leurs clients

des horaires qui leur sont attribués, généralement via la facture ou l'espace client en ligne.

Les 8 heures creuses quotidiennes vont être réparties sur deux périodes :

la nuit : entre 23h et 7h, avec au moins 5 heures consécutives ;

la journée : entre 11h et 17h, avec jusqu'à 3 heures creuses.

En été (1^{er} avril – 31 octobre) : davantage d'heures creuses en journée pour profiter du pic de production solaire.

En hiver (1^{er} novembre – 31 mars) : les heures creuses seront principalement la nuit, lorsque la production solaire est plus faible.

Enedis communiquera les nouvelles plages d'heures creuses des clients à leurs fournisseurs 6 mois avant leur mise à jour, ce qui permettra à ces derniers de prévenir leurs clients au moins un mois avant le changement effectif.

Pour profiter pleinement de ces plages, vous devez :

► reprogrammer vos équipements énergivores (chauffe-eau, lave-linge, véhicule électrique...) ;

► utiliser des programmeurs ou prises connectées.

Chèque énergie : la plateforme pour réclamer l'aide est désormais ouverte

Les chèques énergie sont envoyés automatiquement aux bénéficiaires identifiés. Si vous remplissez les critères d'éligibilité mais que vous ne faites pas partie des foyers identifiés, vous pouvez demander cette aide financière sur une plateforme dédiée. Ce portail a ouvert le 15 octobre 2025. www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18556?xtor=EPR-141

► Habitations fragilisées : êtes-vous éligible au nouveau fonds de prévention argile ?

Un dispositif d'aide est expérimenté pour prévenir les dégâts immobiliers causés par le phénomène du retrait-gonflement des argiles (RGA) : le « fonds de prévention argile ». Un simulateur permet de tester votre éligibilité à ce fonds proposé pour l'instant dans certains départements dont le Tarn et le Tarn et Garonne

www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18655?xtor=EPR-141

MOBILITÉ

Un site de covoiturage gratuit est actif sur la plate forme SIGNAL.

Il s'agit du groupe « Covoiturage Salvagnac ». Il est destiné à mettre en lien des personnes qui souhaitent se déplacer aux alentours du village dans un rayon ALBI-GAILLAC-LAVAUR-RABASTENS(gare)-MONTAUBAN- TOULOUSE. Dans un but d'entraide, il permet une baisse de l'empreinte carbone collective sur notre territoire.

Pour rejoindre le groupe :

- › Installer l'application SIGNAL sur votre téléphone
- › demander une invitation à l'adresse : frederique.massat3@wanadoo.fr ou 06 82 01 07 53 par texto

Il sera simplement demandé de n'utiliser ce groupe que pour des demandes ou des offres de déplacement. Si une offre vous intéresse, merci de continuer la conversation en dehors du groupe pour ne pas saturer le site.

Vous pouvez sur votre application SIGNAL, gérer les notifications, les rendre silencieuses par exemple

Les messages du groupe sont réglés pour être éphémères et disparaîtront au bout d'une semaine

Péage en flux libre : comment ça marche ?

Plusieurs axes routiers ont adopté le système du péage en flux libre, qui permet notamment de fluidifier la circulation. Le ministère de la Transition écologique lance une campagne de communication pour expliquer ce dispositif aux automobilistes.

www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18559?xtor=EPR-141

Quelles conséquences si l'adresse postale indiquée sur votre carte grise n'est pas correcte ?

Lorsque vous déménagez, vous avez un mois pour modifier l'adresse présente sur la carte grise de votre véhicule, sous peine d'amende. L'adresse indiquée sur ce document permet notamment à un constructeur automobile de vous

contacter si votre véhicule présente un risque pour votre sécurité et celle des autres. La Sécurité routière vient de lancer une campagne d'information pour vous inviter à vérifier l'exactitude des informations présentes sur la carte grise de votre véhicule.

www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18603?xtor=EPR-141

Un contrôle technique renforcé à partir de 2026

Certaines dispositions du contrôle technique seront modifiées à partir du 1^{er} janvier 2026. Un décret du 8 décembre 2025 précise les mesures pour les véhicules concernés par des campagnes de rappel « grave » et n'ayant pas été réparés. Une nouveauté qui doit notamment permettre de vérifier si des véhicules sont toujours équipés d'airbags Takata, classés interdits.

www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18705?xtor=EPR-141

ENVIRONNEMENT

Tri à la source des biodéchets : il est obligatoire depuis le 1er janvier 2024

VOS SACS POUBELLES ORANGES TRIFYL SONT DISPONIBLES EN MAIRIE

Un affichage pour connaître l'impact environnemental des vêtements

À compter du 1^{er} octobre 2025, les marques pourront afficher sur les vêtements qu'elles vendent une information chiffrée reflétant l'impact écologique de ces produits. Ce dispositif, qui repose sur le volontariat des entreprises du secteur textile, vous permettra de faire un comparatif environnemental entre différents vêtements que vous êtes susceptible d'acheter.

www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A1845

SOCIAL

Vous pouvez désormais faire une demande de procuration 100 % en ligne

Le dispositif permettant d'établir une procuration de manière totalement dématérialisée a été expérimenté lors des élections européennes et législatives de 2024. Il vient d'être généralisé. Désormais, il est possible lors de tous les scrutins d'établir ou de résilier entièrement en ligne une procuration, à condition de disposer d'une identité numérique certifiée par France Identité. Vous pourrez donc utiliser ce dispositif lors des élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18658?xtor=EPR-141

Partenaires pacsés : à qui appartiennent les biens ?

Le Pacs est un contrat. Les partenaires choisissent les règles qui régissent leurs biens. En l'absence de choix, les règles sont fixées par la loi. Cette situation peut être source de conflits, en particulier à la rupture du Pacs.

www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18660?xtor=EPR-141

Le mariage homosexuel de 2 citoyens européens dans l'UE doit être reconnu par les autres États membres

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) vient de se prononcer sur la reconnaissance par un État membre d'un mariage entre deux citoyens européens de même sexe conclu dans l'Union européenne.

www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18670?xtor=EPR-141

À quoi ressemblera le nouveau service national prévu à partir de 2026

Face au contexte international, la France a décidé de mettre en place un service national ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans sur la base du volontariat. Ce nouveau service militaire devrait être effectif à partir de septembre 2026.

www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18677?xtor=EPR-141

SANTÉ

Un nouveau site vous permet de prendre soin de votre santé mentale

Vous souhaitez connaître les habitudes de vie favorables à la santé mentale au quotidien, ou trouver de l'aide pour vous ou un proche en cas de signes de souffrance psychique ? Un site national dédié à la santé mentale vient d'être lancé par Santé publique France.

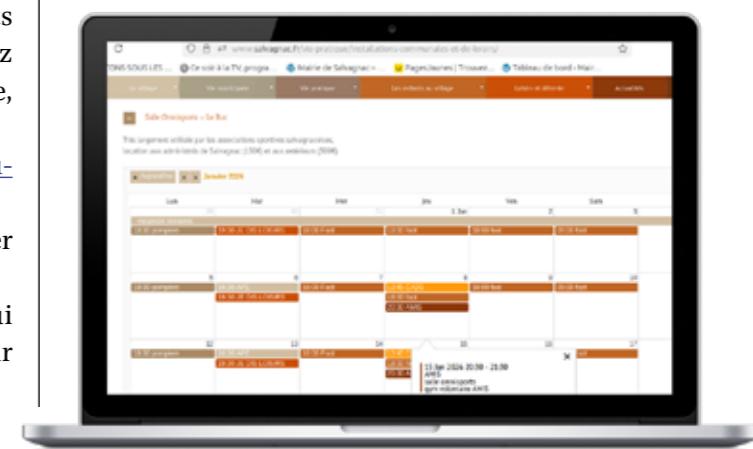
www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18507

Du nouveau pour la réservation des salles

Si vous avez l'intention de réserver la salle omnisports ou l'ECRIN pour un de vos événements, vous pouvez désormais vérifier la disponibilité sur le site de la commune, à la rubrique Vie pratique, installations communales, www.salvagnac.fr/vie-pratique/installations-communales-et-de-loisirs.

En cliquant sur le nom de la salle vous pouvez consulter le calendrier d'occupation :

Vous pouvez alors choisir votre créneau parmi ceux qui sont disponibles et contacter le secrétariat de mairie pour effectuer la réservation.





Recensement de la population 2026

www.le-recensement-et-moi.fr

Cette année, la commune de Salvagnac réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 Janvier 2025.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.



Gwenaëlle Boissel



Ludivine Laborie



Sarah Bressanges

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des res-

- sources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
- Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : Olivier Lecomte, coordonnateur du recensement au 06.29.62.42.98
Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.



Où suis-je recensé ?

Vous êtes recensé dans votre résidence principale (le logement que vous occupez quotidiennement).

Et si je ne suis pas chez moi ?
Vous pouvez contacter votre mairie pour savoir si vous êtes concerné cette année. Si c'est le cas, elle vous expliquera comment procéder.

Je suis étudiant. Suis-je recensé chez moi ou chez mes parents ?
Vous êtes recensé là où vous vivez pour vos études et où vous passez le plus de temps.

Je suis étranger. Vous êtes recensé dans votre résidence en France si vous êtes sur le territoire depuis ou pour au moins 1 an.

Militaire, je vis dans une caserne.
Vous êtes recensé dans votre caserne.

Je vis dans une habitation mobile.
Vous êtes recensé sur place les deux premiers jours de la collecte, par un agent recenseur.

J'habite dans un logement communautaire.
(maison de retraite, internat, cité universitaire, etc.)
Vous êtes recensé par un enquêteur de l'Insee.

Si vous êtes recensé cette année, vous serez informé par un courrier de votre mairie.

Plus d'informations sur le-recensement-et-moi.fr



Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

... mon logement ?

Pour connaître votre **type d'habitation**, (année de construction, surface, etc.), c'est pouvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.

... mon travail ?

Pour connaître votre **situation professionnelle** et permettre de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail. (lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc.)



... mon foyer ?

Pour permettre d'évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... mes habitudes de vie ?

Pour connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins. (modes de transports, scolarisation de vos enfants, etc.)

... mes données personnelles ?

Pour vérifier qu'il n'y a ni oubli, ni doublon dans les données du recensement. Les noms et prénoms seront supprimés de nos fichiers au plus tard le 31 décembre 2027.

En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État et à votre commune de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !

le-recensement-et-moi.fr

Les traitements de ces données personnelles mis en œuvre par l'Insee à des fins statistiques sont conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés (CNIL).

Le C.A.U.E. du Tarn

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement vous apporte des conseils gratuits pour vous aider dans votre projet de construction, réhabilitation, extension ou aménagement.

Un regard en amont du projet

Vous avez un projet et souhaitez avoir un regard extérieur, professionnel, gratuit et indépendant. Contactez les architectes conseillers et paysagistes du CAUE, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn, organisme investi d'une mission d'intérêt public.



VOUS AVEZ UN PROJET
construction
réhabilitation
extension
aménagement

Conseil gratuit
en architecture
en paysage

Rencontrez un architecte conseiller ou un paysagiste conseil du CAUE du Tarn et obtenez un conseil gratuit, un regard professionnel objectif et indépendant.

05 63 60 16 70

81 Tarn
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Conseils en architecture et en paysage sur :

- implantation, orientation, adaptation au terrain
- construction, rénovation, aménagement d'un terrain
- création de nouvelles ouvertures, harmonisation des façades
- valorisation des espaces extérieurs, cour, jardin
- étapes essentielles pour réussir un projet
- rôle des professionnels de la construction, ...

Prendre le temps d'un conseil, que votre projet soit ambitieux ou plus modeste, en secteur urbain ou rural, c'est une heure de rendez-vous personnalisé avec un architecte conseiller ou un paysagiste conseil sur Albi ou dans nos permanences délocalisées.

Pas de visite sur le terrain, pensez à apporter tous les documents utiles aux échanges sur votre projet (photos, plans, ...).

+ d'infos
www.caue81.fr



Le CAUE du Tarn est une association créée en 1979, à l'initiative du Département, qui assure un service public d'information et de conseil totalement indépendant et sans but lucratif. L'intervention de nos conseillers exclut toute mission de maîtrise d'œuvre. Ils ne peuvent à ce titre réaliser vos plans ou expertiser vos biens.



Le Café au Bord du Monde

Bonjour Salvagnac, voici que 2026 pointe le bout de son nez... À peine terminé 2025 et pas très loin derrière, notre saison estivale qui a tourné à plein régime !

Et comme le soleil n'est pas encore totalement voilé, nous profitons encore par ci, par là, des rayons à rallonge sur la terrasse du Café. L'hiver est bien présent, le vin chaud et Pomchô (dry january/ janvier sec sans alcool) sont de retour au comptoir et les concerts se vivent en intérieur avec une acoustique optimale.

Si vous souhaitez recevoir les infos du Café sans aller sur les réseaux sociaux, rejoignez le groupe dédié sur les applications Signal / Whatsapp / Telegram. En nous faisant parvenir votre numéro de mobile, nous pourrons vous y intégrer.



2026 va se gorger d'énergies nouvelles et multiples, il n'y a qu'à sentir les élections municipales qui vont se dérouler dans toute la France les 15 & 22 mars prochain pour le comprendre. Ce devoir citoyen est riche d'échanges et de concertations, qui nous mèneront assez rapidement vers les présidentielles de 2027...

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales, puisque nous allons vivre un tournant politique et il faudra être nombreux-ses à l'accueillir...

Peut importe le logo, la couleur du parti ou de sa figure charismatique. Nous militons chaque jour à quitter l'Ère des violents pour entrer dans l'Ère des vivants. Le Café ABDM entre dans sa 7^e année et sa pensée politique affichée reste identique : Contre le monde dominant et passer à un monde de soin, de rencontre et de partage. La voilà cette énergie qui nous anime.

De la plante à l'animal, en passant par l'humain, notre premier souffle est incarné par un Être doux. Créons un nouveau paradigme humain fondé sur la douceur, la solidarité et le respect du vivant. Soyons en rupture avec la domination masculine, le patriarcat et l'exploitation financière à outrance. Acceptons notre vulnérabilité et notre empathie. Alors, le respect, l'acceptation de l'Autre et la coopération naîtront.

Cet âge nouveau repose sur une transformation de l'intime,

où l'on cesse de glorifier la force brute au profit de la vie, du soin et du respect mutuel.

Ainsi, comme nous décrit l'essayiste Nancy Huston, passer à l'Ère des vivants c'est choisir la vulnérabilité, la réceptivité et le lien. L'empathie devient une condition essentielle de survie collective, il est loin d'être un simple sentiment, il devient une force politique et éthique qui nous pousse à reconnaître la souffrance des autres : Humains, animaux, écosystèmes et de pouvoir agir en conséquence... (Nancy Huston, Je suis parce que nous sommes, 2020)

2026, un nouvelle énergie aussi pour le Bord du monde ! Nous avons la bonne nouvelle de vous annoncer que Luc, déjà présent cet été, va intégrer officiellement les murs dès janvier !

Un peu comme Astérix & Obélix, Laurel & Hardy ou Simon et Garfunkel, il est difficile de désolidariser un duo qui fonctionne. Par ces exemples, on ne sous-entend pas que Luc est gros, mais on confirme que Yvan est petit. Ils feront de cet hiver une garde alternée du Café !

Un nouveau dynamisme c'est une aubaine. Elle permet de décupler les connaissances, multiplier les idées, partager les charges mentales et concrétiser les rêves anciens...

On commencera par appliquer un Matin café des parents le mercredi, le tant attendu "Happy hours" (heure joyeuse) quotidien de 18h à 19h sur des produits spécifiques. On construira enfin une scène digne des grands lieux, voir même une terrasse en extérieur si techniquement c'est possible.

Bref quelques aménagement pour donner un nouveau souffle dans ce chaleureux bistrot concert que l'on pourrait renommer : L'Aire des vivants !

On vous souhaite à tous-tes une belle année, de 2026 instants partagés !

L'Équipe (Luc & Yvan)

Nouveaux horaires hivernaux - Nous sommes ouverts 5 jours / semaine, surtout en soirée :

MATINS : mercredi de 8h à 13h et dimanche de 9h à 17h
SOIRS : mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 17h à 22h

12 allées Jean Jaurès à Salvagnac - 05 63 55 14 52
www.cafeauborddu monde.fr // Facebook // Instagram

ENFANCE

Parcoursup toutes les dates pour 2026

Le ministère de l'Enseignement supérieur vient de communiquer le calendrier de la session 2025-2026 de Parcoursup. Date d'ouverture de la plateforme, date limite pour formuler ses vœux... Service Public vous donne toutes les informations et vous propose un calendrier des dates clés à mettre dans votre agenda.

↑ ouverture de la plateforme Parcoursup est fixée le **17 décembre 2025**.

La plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur est destinée aux lycéens, aux étudiants en réorientation et aux candidats en reprise d'études. Elle leur permet de consulter l'ensemble de l'offre de formations post bac, trouver les informations essentielles relatives à chaque formation, constituer leur dossier de candidature, formuler leurs vœux, recevoir les propositions d'admission et les accepter.

La procédure suit un calendrier en 3 étapes organisé de la manière suivante :

1. Information et découverte des formations par les étudiants (novembre 2025 - janvier 2026).
2. Inscription et création du dossier par le candidat (du 19 janvier au 1^{er} avril).
3. Réception des réponses et décisions (du 2 juin au 11 juillet).

Les dates à retenir

- Mercredi 17 décembre : ouverture de la plateforme avec l'offre des formations pour 2026.

› **Lundi 19 janvier** : ouverture des inscriptions.

› **Jeudi 12 mars** : dernier jour pour formuler ses vœux.

› **Mercredi 1^{er} avril** : dernier jour pour compléter son dossier en fonction des demandes des formations et pour confirmer ses vœux.

› **Mardi 2 juin** : début de la phase principale d'admission (les étudiants commencent à recevoir les réponses des formations).

› **Du vendredi 5 au lundi 8 juin** : classement des vœux en attente.

› **Jeudi 11 juin** : début de la phase d'admission complémentaire.

Suspension des délais de réponses pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

› **Mardi 7 juillet** : inscription administrative auprès de l'établissement quand une formation a été acceptée définitivement.

› **Samedi 11 juillet** : fin de la phase principale d'admission.

› **Jeudi 10 septembre** : fin de la phase complémentaire d'admission.

VOTRE LIEN AVEC LES SERVICES DE LA MAIRIE

Afin de vous informer en cas de nécessité, merci de transmettre vos coordonnées téléphoniques et électroniques. Vous pouvez également vous inscrire pour recevoir les newsletters municipales

05 63 33 50 18 - mairie@salvagnac.fr



CULTURE

Association Culturelle du Pays Salvagnacois

Notre association continue, malgré quelques vicissitudes, de porter les couleurs de la culture au service de tous, à travers ses trois entités : bibliothèque, chorale, labo photo (en sommeil pour l'instant).

Des animations sont proposées ponctuellement, en résonance avec un calendrier national, mais pas seulement. Et c'est en partie grâce à la cotisation annuelle (10 euros par famille) que tous ces événements sont en entrée libre. Merci donc à tous les adhérents pour leur fidélité !

Du côté de la bibliothèque :

Nous voilà maintenant installés, calés au bout des allées Jean-Jaurès dans un espace original et accueillant : le bibliobus. Il a été dûment inauguré le 22 septembre, en présence de la cheffe de cabinet du Préfet, de la première adjointe au maire de Salvagnac et des représentants du département (la Directrice de la Médiathèque départementale et son équipe), la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet (CAGG).

Un travail de récolement de tous les documents du bibliobus (2500) et de la réserve vient de se terminer : il a permis le tri des ouvrages (certains ayant été endommagés par l'humidité des locaux) et rend ainsi disponibles les documents dans tout le réseau des médiathèques de la CAGG via les navettes hebdomadaires.

Le rayon DVD -adultes et jeunesse- vient d'être renouvelés par la MDT (120)

Nous avons accueilli à l'Écrin :

- › en septembre Dominique Sylvain, écrivaine de romans policiers dans le cadre de « Lisle Noir » dont c'était le 10^e anniversaire ;
- › en novembre : pour une première « Cinéma en balade », un documentaire « l'Harmonie des mécaniques », avec la réalisatrice Fanny Cestier et le principal protagoniste.

Nos projets pour 2026, toujours à l'Écrin :

- › La Nuit de la Lecture sur le thème « Villes et campagnes » le dimanche 25 janvier à 17h (www.nuitsdelalecture.fr)
- › Un cabaret Prévert « Des oubliettes dans la tête » le dimanche 8 février à 15h, dans le prolongement du brunch lecture ce même jour



En effet les deuxièmes dimanches du mois, toute l'année, les brunch-lectures nous apportent leur moisson de titres et d'auteurs, toujours dans la convivialité !

N'oublions pas, comme l'a dit Jean-Jaurès, dont notre bibliobus est siglé : « *Tout progrès vient de la pensée* ».

Du côté de la chorale Sine Nomine :

Grâce aux répétitions régulières (le mardi de 18h30 à 20h30), à l'assiduité des choristes et à la direction du chef de chœur Pascal Lorenzon, la chorale poursuit son chemin et se produit dans divers lieux.

Le prochain concert pour Noël : le dimanche 21 décembre à Bruniquel

Du côté du labo-photo

Déjà 2 ans que les photographes de Salvagnac sont en sommeil suite à l'évacuation du château. Toutes les associations qui utilisaient ces locaux ont été « recasées » sauf le labo-photo.

► Les activités liées au labo-photo partaient en flèche, une quinzaine de photographes en herbe fréquentaient assidûment le local.

Les activités étaient multiples :

- › Argentique (2 agrandisseurs à disposition, il y avait en projet l'installation d'un troisième).
- › Petit local pour le développement des pellicules.
- › Activités connexes comme Cyanotype (sur verre et sur papier), procédé VANDYKE, Palladium, et collodion humide avec la mise à disposition de 3 chambres photographiques.
- › Formation et soutien
- › Plusieurs expositions.
- › Réalisation des photos pour le calendrier 2022 de la Mairie
- › Accompagnement à la découverte du cyanotype par les enfants de l'école.

Certes, l'installation d'un labo-photo est plus délicat.

Il y a des conditions sine qua non :

- › Il faut que ce local ferme à clef (produits chimiques, agrandisseurs fragiles, maintien facile, de la propreté).
- › Il faut de l'eau (froide et chaude), pour le rinçage des photos et la préparation des produits.
- › Il faut du chauffage. Une température de 18 à 20° est indispensable pour maintenir la qualité des bains.

L'année dernière, une tentative d'installation du labo-photo au milieu des allées Jean-Jaurès a avorté pour des problèmes de structure du bâtiment (encore !!!). Ce local aurait convenu parfaitement à notre activité. Avec même la possibilité d'une exposition permanente de photos. Voilà, les photographes salvagnacois sont toujours à la recherche, peut-être avec votre aide, d'un local pour leur permettre de faire partager leur passion.

Contact : Patrick Dubosq 06-87-02-05-14

Partenariat avec la Scène Nationale d'Albi

Dans le cadre du dispositif Ce soir on bouge, le mardi 17 février est organisée une sortie collective au théâtre à Albi pour aller découvrir la pièce de Baptiste Amann : *Lieux communs*

En 2007, la fille d'une personnalité d'extrême droite est retrouvée morte. Le jeune homme avec lequel elle a passé la nuit est vite suspecté... À partir du retentissement de ce fait divers fictif débute un jeu de piste foisonnant qui nous ouvre tour à tour les portes d'un théâtre, d'un commissariat, de l'atelier de restauration d'un peintre et d'un studio de télévision. On y rencontre alors une galerie de personnages singuliers où chacun voit la vérité se dérober au moment où il croit s'en saisir.

Avec ce spectacle aux allures de thriller, Baptiste Amann déploie une pièce chorale à la fois troublante, virtuose et haletante, en échos multiples de notre époque.

Le mercredi 8 avril ce sera le dernier spectacle à Salvagnac de la saison Au Fil du Tarn, *Trois contes et quelques* : Une réécriture des Contes de Perrault à la lumière de notre époque : langue incisive, sonore et ironiquement politique. Ici, Charles Perrault est passé à la moulinette désenchantée et modernisée. Exit les princes et princesses, place aux figures d'aujourd'hui : Kim Kardashian, Elon Musk, les influenceuses, et autres personnalités de notre époque. Les



châteaux et palais laissent place aux podiums de défilés et aux pistes de ski de Dubaï. Et les questions, éternellement refoulées, de violence, d'inceste, de domination et de peur ancestrale ne sont alors plus effacées d'un coup de baguette magique ! Les princesses sont-elles idiotes ; faut-il attendre le prince charmant ; qui est le loup ? Ça sera cruel et malicieux...

Tarifs :

- › Trois contes et quelques : salle omnisports à Salvagnac 10€ - 8€ moins de 15 ans
- › Ce soir on bouge à Albi : 20€ - 12€ moins de 15 ans (+ participation frais de transport)
- Réservations à la mairie 05 63 33 50 18 ou par texto au 06 32 82 89 60

VIE ASSOCIATIVE



Besoin d'aide ? Contactez les Restos du Cœur

Les Restos du Cœur proposent à celles et ceux qui sont confrontés à des difficultés économiques et sociales une aide alimentaire et un accompagnement dans le domaine de l'aide à la personne.

Nos bénévoles les accueillent tous les samedis matin de 10h00 à 11h45 au local situé Chemin de la Rosière à Salvagnac.

N'hésitez pas à nous appeler pour connaître les conditions d'accès à l'aide alimentaire ou pour rejoindre l'équipe de bénévoles si vous avez du temps libre à dédier à nos missions.

Contact :

Colette Boulay, Responsable des Restos du Cœur de Salvagnac
Tél : 06 87 48 53 93

Les Zatypik

Les Zatypik commencent l'année 2026 avec enthousiasme et de belles propositions de stages et de résidences artistiques et d'événements culturels.

Quelques informations de stages de début d'année :

Du 31 janvier au 1^{er} février « *Je suis ma voix* » avec Marie Géline, chanteuse et improvisatrice. Aller à la rencontre de sa voix. Invitation au voyage des sons, et des émotions par le chant, le jeu et l'improvisation.

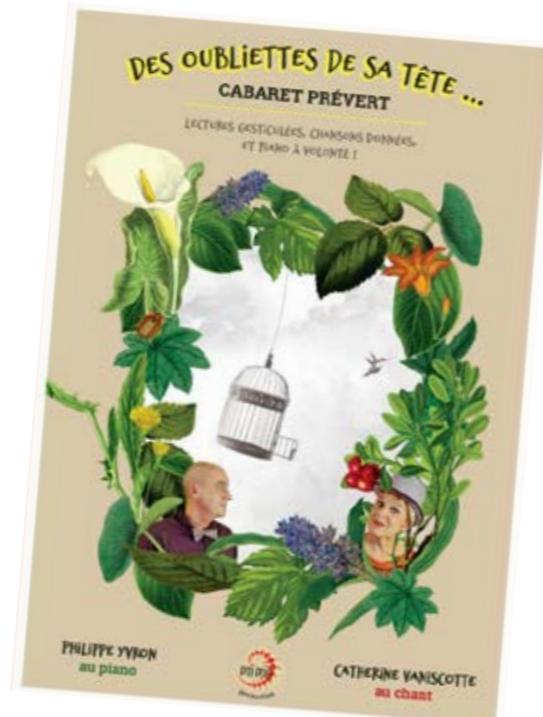
Pour plus d'infos www.marie-geline.jimdoweb.com
mp.geline@orange.fr

Du 16 au 20 février, « *Initiation à l'art du conte* » avec le Dahu téméraire

formation@dahutemeraire.fr - www.dahutemeraire.fr

Du 21 au 24 février « *Des chemins vers ma voix* » avec Marie Géline et Martine Fidji, orthophoniste et chanteuse. Explorer, jouer avec sa voix en prenant conscience de ce qui est à l'œuvre, place à la spontanéité et à l'élan musical.

14 et 15 mars, *stage de Clown* avec Anthony le Foll.
anthonylefoll@yahoo.fr



29 mars, *Sortie de résidence festive* avec le quartet de Catherine Vaniscotte, Reprises de Nougaro, Lavilliers, Paris Combo et encore... Ambiance jazzy, samba, salsa.

Piano, Saxo, guitare Basse et percussions pour un moment joyeux à partager !

Catherine Vaniscotte pour les Zatypik

Association des Commerçants et Artisans du Pays Salvagnac

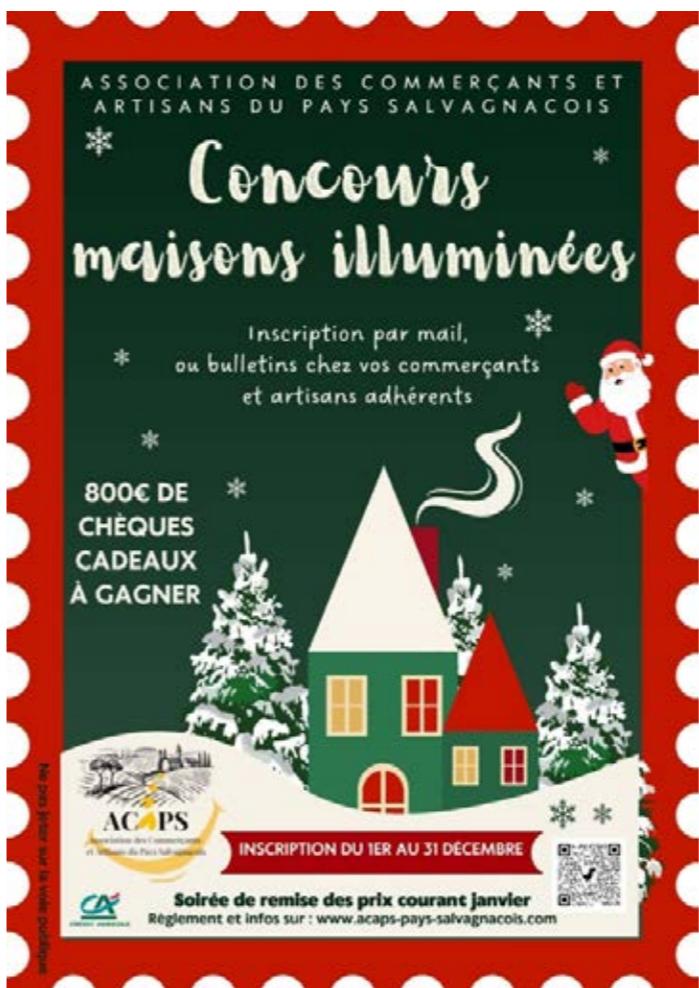
Face aux enjeux de visibilité, de solidarité locale et de vitalité économique, des professionnels issus des huit communes du Pays Salvagnacois ont décidé d'unir leurs forces. L'Association des Commerçants et Artisans du Pays Salvagnac est le fruit de cette volonté : créer du lien, porter des projets collectifs et valoriser les talents et savoir-faire de notre territoire.

Nos objectifs

- › Dynamiser la vie locale à travers des événements, animations et actions collectives.
- › Créer du lien entre commerçants, artisans, producteurs et prestataires locaux.
- › Valoriser les savoir-faire, métiers et produits du territoire.
- › Attirer davantage de visiteurs et de clients dans les commerces locaux.
- › Accroître la visibilité des professionnels du Pays Salvagnacois (site internet, réseaux sociaux, supports de communication...).



- › Représenter les intérêts des commerçants et artisans auprès des institutions locales.
- › Favoriser les échanges, la solidarité et la coopération entre les membres.
- › Mettre en place des projets communs (actions commerciales, animations, services partagés...).
- › Encourager la consommation locale et responsable.
- › Contribuer à la vitalité économique et à l'attractivité des 8 communes du territoire.



Nous avons mené en décembre notre première animation le « Concours des maisons illuminées » dont les lauréats se verront offrir jusqu'à 800 € de bons d'achat à dépenser chez les artisans et commerçants adhérents de leur choix sur l'ensemble du pays salvagnacois.

Ensemble faisons rayonner notre territoire grâce à l'énergie collective

Visitez notre site : www.acaps-pays-salvagnacois.com

Le Souvenir Français

15 ans d'actions :

Créé fin 2009 par Jean Farenq, notre comité clôture cette année son quinzième exercice. Durant ces 15 années, nous avons participé à plusieurs centaines de cérémonies patriotiques, entretenus des dizaines de tombes, de stèles et de monuments aux morts, parcourus des milliers de kilomètres pour remplir nos missions. Nous sommes intervenus dans les collèges dans le cadre



du parcours citoyen des élèves.

Nous appuyant sur les cotisations de nos 150 adhérents bénévoles et sur le concours financier et en nature des 12 communes qui nous soutiennent, complétés par les apports de la Délégation Départementale et du siège national, nous avons pu assumer efficacement notre tâche pour la transmission du devoir de mémoire.

Ce sont près de 30 000€ qui ont été investis dans les travaux et le financement des voyages scolaires vers les sites nationaux de la Mémoire Combattante.

Outre nos missions, nous organisons des moments conviviaux et de rencontres. Le prochain aura lieu le 24 juin 2026 à l'occasion du feu de la saint Jean sur le lac des Sourigous. Les portes de l'association vous sont ouvertes, Rejoignez-nous. Les cotisations ouvrent droit à une déduction fiscale de 66% (association reconnue d'utilité publique).

Bernard BOULZE

Suivez-nous sur les réseaux :

www.Souvenir français

Facebook : Souvenir français Gaillac Salvagnac

Lumen&Co vous souhaite les meilleurs vœux pour cette année 2026 !

Le projet associatif de Lumen&Co est de développer et d'aider à réaliser des actions de diffusion et de création, culturelles, que ce soit dans le spectacle vivant ou la création audiovisuelle.

Ainsi nous hébergeons le Ciné-Club mensuel (un vendredi par mois) qui a lieu à La Maison (Salle Culturelle située à 500m de Salvagnac sur la route de Rabastens. 06.74.36.06.00 pour plus d'infos).

Quelques projections toujours au menu dans l'année (fête du court métrage, Ciné-Zik in Tarn, Forum des assos, Cinéma de Noël, l'école au Ciné (séances scolaires lors de la fête du film d'animation), + au gré des rencontres et opportunités. Pour cette année 2026, question spectacle, de la résidence de territoire en prévision, le printemps des poètes approche, VéloCinétiK est en diffusion, d'autres créations autour de la marionnette et du film d'animation sont en cours, et la fête de fin d'année avec ses Ciné-Concerts se prépare. La transmission étant l'un des moteurs de nos actions, pour les plus jeunes nous réalisons un Atelier-Vacances (découverte et réalisation de technique et pratique artistique -arts plastiques, audiovisuels,...) lors de la première semaine des vacances d'Avril, plus d'infos début 2026.

L'association Lumen&Co est un outil, n'hésitez pas à nous contacter : www.lumen-co.fr



Les Ateliers Mus'art

Une bulle de créativité et de bonne humeur

Dépuis septembre 2021, une douce effervescence artistique anime Montdurausse. L'association Les Ateliers Mus'art, dont le siège social est à Montdurausse (81630), multiplie les initiatives pour offrir aux enfants et aux familles un lieu où la musique, l'art et l'imaginaire se rencontrent. Avec son approche bienveillante, ses ateliers variés et sa pédagogie fondée sur l'enthousiasme, Mus'art est devenue, en seulement quelques années, une véritable petite famille artistique.

La musique accessible à tous, avec le sourire

Ici, la musique n'est jamais intimidante. L'association propose des cours de guitare, piano, batterie et flûte traversière, mais aussi de la formation musicale pensée pour être ludique, dynamique et joyeuse.

Jeux rythmiques, défis sonores, découvertes d'instruments... l'objectif est simple : donner envie d'apprendre, encourager les enfants, et leur permettre de comprendre naturellement ce qu'ils jouent.

Grâce à cette méthode, lors du cours d'instrument, les jeunes musiciens peuvent se consacrer entièrement à la technique... tout en gardant le plaisir au centre de leur apprentissage.

Des ateliers artistiques qui réveillent l'imagination

Les Ateliers Mus'art, ce n'est pas seulement la musique ! Dans un local spécialement dédié à Tauriac, les enfants et les adultes (des ateliers intergénérationnels !) explorent le dessin, l'art plastique et le recyclage créatif de vieux livres. On découpe, on colle, on transforme, on invente... bref, on crée. Et surtout, on découvre que l'art peut naître de tout, même de ce qui semblait oublié.

Des spectacles pour rêver, rire et réfléchir

Mus'art, c'est aussi la joie de raconter des histoires. Les tout-petits s'émerveillent devant « Yoko et la maison escargot », un spectacle mimé, doux et poétique, qui leur fait découvrir à la fois les instruments et les formes géométriques.

Les plus grands, eux, se plongent dans « Ali, Baba et les 40 niveaux », une aventure pleine d'humour qui aborde avec délicatesse les dangers de l'excès de jeux vidéo.

Des spectacles qui font grandir, vibrer, réfléchir... et qui laissent de jolis souvenirs.



Une nouvelle étape : l'accueil des adhérents de Vox Musica

Cette année, en septembre 2025, l'association a franchi un nouveau cap en reprenant les adhérents de Vox Musica, ancienne école de musique de Salvagnac, qui a dû mettre fin à son activité.

Une transition menée dans la continuité, avec bienveillance et gratitude, qui permet aujourd'hui d'élargir encore les activités proposées.

À l'espace culturel l'ÉCRIN, place de l'Église à Salvagnac, les rendez-vous musicaux sont désormais bien installés : Éveil musical : lundi à 17h

Batterie : lundi soir

Guitare & Formation Musicale : mercredi après-midi

Piano : jeudi

Flûte traversière : selon les disponibilités

Un emploi du temps pensé pour accueillir chacun à son rythme et accompagner les progrès au fil des semaines.

L'enthousiasme comme fil conducteur

Aux Ateliers Mus'art, on croit profondément que la créativité grandit lorsqu'on se sent encouragé. Chaque enfant progresse à son rythme, entouré d'écoute, de bienveillance... et de beaucoup d'énergie positive.

Le plaisir de créer, d'apprendre, de jouer ensemble : voilà ce qui fait vivre l'association au quotidien.

Envie d'en savoir plus ?

www.lesateliersmusart.fr - lesateliersmus.art@gmail.com
Lina : 06 15 08 30 74



La suite du programme du Galetas

Samedi 24 janvier, à travers des arrangements originaux, et des compositions, le groupe **VASTA PROJECT** nous invite à un voyage musical plein d'énergie, de poésie, de fougue et de désinvolture, mais surtout de swing ! Le quartet délivre un swing virtuose et mélodique en revisitant des standards de jazz de Django Reinhardt à Wes Montgomery, tout en intégrant leurs propres compositions qui lorgnent sur les pays de l'est et ses rythmes addictifs...



Samedi 14 février c'est au tour d'un groupe de chanson/rock, **LA COUSUE**, qui s'impose avec fraîcheur et authenticité. Composé de musiciens passionnés aux influences diverses, le groupe a rapidement trouvé sa voie mêlant l'énergie du rock, des mélodies pop entraînantes et des textes percutants.



Samedi 14 mars MÎRKUT nous fera voyager dans le territoire du groove kurde, ignoré et pourtant si riche. Entre traditions et modernité, une échappée musicale en orient. Nous vous invitons à un voyage anachronique au temps des chants Kurdes, populaires et festifs.



Samedi 11 avril le groupe **SAMARABALOUF** revisite le répertoire de la musique grecque, et des

musiques des Balkans aussi bien dans un esprit traditionnel que dans des arrangements alliant jazz et musiques improvisées.

Au travers de rythmes asymétriques et mélodies ornementées, leur musique vous plongera dans un voyage musical sur la route de l'orient.



Au mois de mai nous laissons **carte blanche** à de jeunes programmateurs en attendant le **21 juin** et la **Fête de la Musique**.

Et comme toujours la soirée commence à 19h30 par un repas maison préparé par les bénévoles (réservation obligatoire)

Tarifs :
Concert 10€ (gratuit moins de 12 ans)
Repas 10€ (7€ moins de 12 ans)

Karavane commence 2026 "comme sur des roulettes"

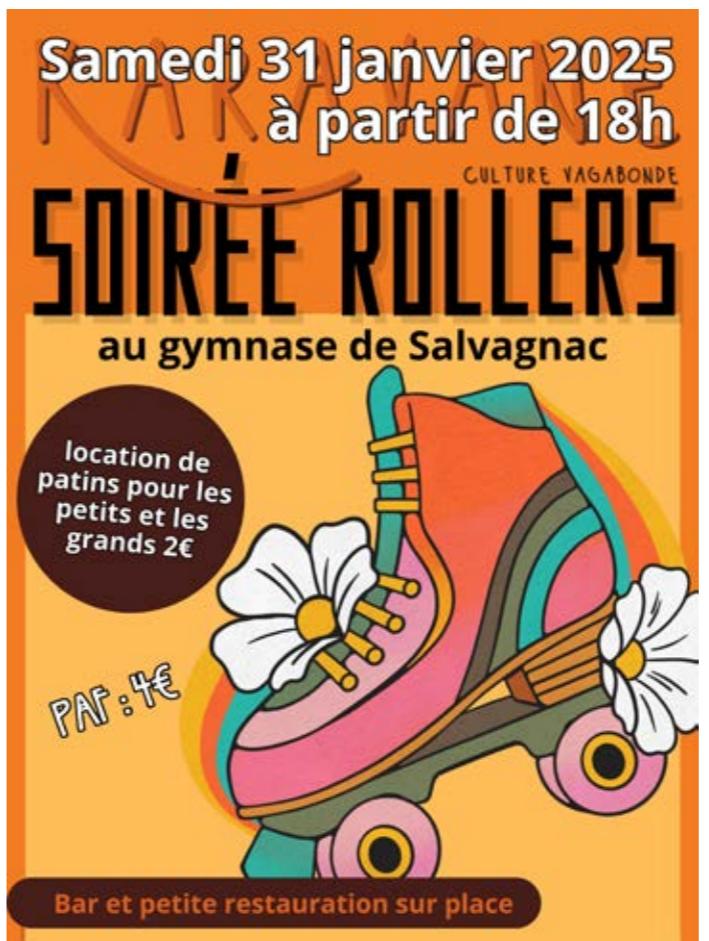
Samedi 31 Janvier 2026 à partir de 18h à la salle Omnisports
SOIRÉE ROLLERS

Avec DJ - pour les petits et les grands

Entrée : 4€

Possibilité de louer des patins pour les petits et les grands : 2€

Bar et petite restauration



Dimanche 22 février 2026 à 16h à l'ÉCRIN

BRICE ET JOJO - ET APRÈS?

Spectacle jeune public à partir de 3 ans

À la Calvin et Hobbes, Brice a Jojo avec lui pour partager avec le public leurs interrogations sur le rythme effréné d'une journée. Brice, à travers une farandole de chansons, nous emporte dans ses rêves, ses peurs, ses bonheurs...

Production: Cie Blutack Théâtre

Mise en scène Grégory Bourrut

Textes et musique: Brice Quillion

Durée: 35 min

Extrait vidéo : www.youtube.com/watch?v=Xkd_znQAwP4

Le samedi 28 mars 2026 à 20h30 à l'ÉCRIN
CONCERT JAZZ AVEC « DUVET PANTHERE JAZZ »

Duo chant et xylophone. Jazz à poil doux

Duvet Panthère, c'est le doux swing d'une voix jazz et l'éclat sauvage du vibraphone dans l'écrin coloré d'une ambiance cabaret. Une balade inattendue entre standards incontournables et setlist audacieuse. Le Charme garanti d'arrangements uniques et d'émotions authentiques.

www.youtube.com/channel/UCfp3hcrXDmP1HolrZOF66Gg



Le vendredi 17 avril 2026 à 20h30 à l'ÉCRIN

CONCERT BLUES AVEC RURAL VINTAGE BLUES BAND

Le groupe "Rural Vintage Blues Band" appelé aussi "Blues Distortion" est à l'origine composé d'un power trio, guitare-basse-batterie, auquel s'est ajouté un clavier !

Principale inspiration: LE BLUES, celui des anciens du Delta tels Robert Johnson, Son House, Sonny Boy Williamson, etc... etc... Bref, un blues-rock qui décoiffe, qui envoie... !



Pour nous contacter : karavane81@gmail.com

Régine 06 66 50 83 29 - Val 06 61 81 53 63

Au Détour des Barrières

Le dernier trimestre de 2025 / premier trimestre de l'année scolaire a vu l'activité de l'association se développer telle que prévue :

- › Le démarrage des cours de yoga (14 inscrit·es en 2025/2026) et la poursuite des ateliers couture (11 participant·es depuis le début)
- › La soirée « bal trad » qui a accueilli une centaine de personnes, danseuses ou non, parfois venues de loin
- › La journée Faites Noël avec ses ateliers de préparation des cadeaux, son repas... qui a vu passer près de 50 personnes
- › Le petit marché hebdomadaire
- › La cour de l'ancienne école confirme son rôle fédérateur entre habitants de tous âges, toutes origines et tous lieux d'habitation.

L'association a toujours de belles perspectives : Le projet d'Espace de Vie Sociale

Le recueil des attentes des habitants est terminé ; nous avons eu près de 90 réponses et de nombreux encouragements. Nous recueillons les soutiens des différents acteurs concernés.

Les résultats du questionnaire et l'avancement du projet seront présentés le vendredi 30 janvier 2026 lors d'une réunion publique à l'issue du marché de producteurs



Les prochaines manifestations et ateliers

Notez d'ores et déjà :

- › La galette des rois, le samedi 17 janvier 2026
- › La rencontre Saint-Patique, prévue le samedi 21 mars 2026 (balades, dégustations et soirée conviviale)
- › La fête des Barrières les samedi 6 et dimanche 7 juin 2026. Le marché du vendredi soir apporte toujours son lot de surprises : spectacle des enfants, dégustations, dédicace...



Nous continuons la collecte de témoignages et informations sur l'histoire des Barrières. Pour plus d'information écoutez ici : www.mixcloud.com/H%C3%A9C%C3%A9neCavaignac/raconte-moi-les-barri%C3%A9res/

Les projets et partenariats

En perspective :

- › Les activités chorale, batucada... sont en cours de mise en place
 - › Un partenariat avec la LPO pour un refuge labellisé par la ligue
 - › Des sorties nature avec le CPIE du Tarn
 - › Des animations autour de la biodiversité avec le CPN
 - › Une soirée d'observation des étoiles avec Albiréo.
- Et nous avons plein d'autres idées.

Nous accueillons à bras ouverts toute envie de bénévolat ou de soutien.

Pour plus d'information, vous pouvez nous joindre par mail : lesbarrieres81@gmail.com, ou nous retrouver tous les vendredis soirs pendant le marché de producteurs de 17h30 à 19h.

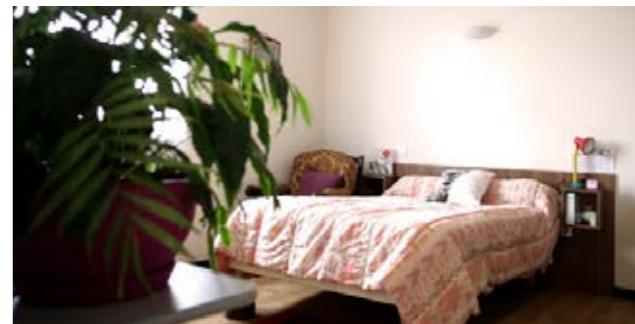


La Maison Partagée de Tauriac

LE LIEU

La « Maison Partagée » de Tauriac se situe au cœur du village de Tauriac (81630) et domine une campagne verdoyante et apaisante.

La maison accueille 8 résidents répartis en 2 habitations composées chacune de 4 chambres agencées autour d'un espace de vie commun (salon, cuisine et salle à manger). L'accompagnement individuel et collectif est assuré par une équipe composée de deux gouvernantes et d'une animatrice dédiée à l'Aide à la Vie Partagée. Une responsable qui veille également à leur bon fonctionnement.



LES CHAMBRES : UN ESPACE PRIVATIF ET PERSONNALISÉ :

Les chambres sont individuelles, spacieuses avec une très grande luminosité.

Toutes les chambres sont équipées d'une salle de bains, d'un lit, de meubles, d'une prise téléphonique et de télévision. Une connexion Wi-Fi est mise à votre disposition.

Nous tenons à ce que vous puissiez pleinement investir ce lieu.

Ainsi, les chambres peuvent être aménagées et décorées aux goûts de chacun (possibilité d'apporter les effets personnels : meubles, objets de décoration etc....).

UN ENVIRONNEMENT CHALEUREUX :

Des espaces de vie communs sont aménagés pour favoriser tant la détente individuelle que l'intimité des rencontres avec les proches : salon, terrasses. Ces espaces offrent une vue panoramique magnifique sur la campagne environnante.



« Nous tenons à ce que vous puissiez pleinement investir ce lieu »

Agenda des manifestations

Une newsletter viendra compléter ces dates ...

JANVIER

Vendredi 16
Concert RÉCIF
Quartet vocal poético-percussif
21h | Café Au Bord Du Monde

Vendredi 23
Café Géo-politique "Plus jamais ça ?!"
Conférence gesticulée sur l'avant-génocide au Rwanda, présentée par Claire-Emmanuelle Mercier
21h | Café Au Bord Du Monde

Samedi 24
Concert VASTA PROJECT
proposé par le Galetas Places en Fête
21h | ÉCRIN

Dimanche 25
Nuit de la lecture
17h | ÉCRIN

Vendredi 30
Concert YANNICK BOUDRUCHE
Pop-élécro
21h | Café Au Bord Du Monde

Samedi 31
Soirée Rollers
proposée par Karavane
18h | Salle omnisports

Samedi 31 > dimanche 1er
Stage "Je suis ma voix"
avec Marie Géligné
proposé par les Zatypik

FÉVRIER

Dimanche 8
Brunch lecture
10h30 | ÉCRIN

Dimanche 8
Spectacle DES OUBLIETTES DANS LA TÊTE
par C. Vaniscotte et P. Yvron
15h | ÉCRIN

Samedi 14
Concert LA COUSUE
proposé par le Galetas Places en Fête
21h | ÉCRIN

Mardi 17

Spectacle LIEUX COMMUNS
Sortie collective au théâtre d'Albi
20h | Partenariat mairie SNA

Lundi 16 au vendredi 20
Stage "Initiation à l'art du conte"
avec le Dahu Téméraire
Zatypik

Vendredi 20

Concert Justin St Pierre & Benoit
Guitare fingerstyle
21h | Café Au Bord Du Monde

Samedi 21 > mercredi 24

Stage "Des chemins vers ma voix"
avec Marie Géligné et Martine Fidji
Zatypik

Dimanche 22

Brice et Jojo "Et après ?"
Spectacle jeune public
proposé par Karavane

16h | ÉCRIN

MARS

Dimanche 8

Brunch lecture
10h30 | ÉCRIN

Samedi 14

Concert MIRKUT
proposé par le Galetas Places en Fête
21h | ÉCRIN

Samedi 14 > dimanche 15

Stage de Clown avec Anthony le Foll
Zatypik

Dimanches 15 et 29

Élections municipales

Vendredi 27

Fête du court métrage
séance adultes
21h | Café Au Bord Du Monde

Samedi 28

Fête du court métrage
séance jeune public
17h | Café Au Bord Du Monde

Samedi 28

Concert DUVET PANTHÈRE JAZZ
proposé par Karavane
20h30 ÉCRIN

Dimanche 29

Piano jour
Journée internationale du piano
10h > 19h | Café Au Bord Du Monde

Vendredi 29

Concert sortie de résidence quartet de Catherine Vaniscotte
Zatypik

AVRIL

Vendredi 4

Concert YOUPI
Rock fleuri ou transe chamanique
21h | Café Au Bord Du Monde

Mercredi 8

Théâtre TROIS CONTES ET QUELQUES
partenariat mairie SNA
20h30 | Salle Omnisports

Vendredi 10

Vernissage expo Marie Arnaud
18h | Café Au Bord Du Monde

Samedi 11

Concert SAMARABALOUF
proposé par le Galetas Places en Fête
21h | ÉCRIN

Dimanche 12

Brunch lecture
10h30 | ÉCRIN

Vendredi 17

Concert RURAL VINTAGE BLUES BAND
proposé par Karavane
20h30 | l'ECRIN

Et tous les dimanches soir

Concours de belote
organisé par l'Amicale du 3^e âge
À partir de 21h | ÉCRIN

ILS ONT VU LE JOUR

- › Leïyo BILLARD le 3 Octobre 2025 à Albi,
- › Nino, Vicenzo, Francesco PISTONE le 9 Décembre 2025 à Montauban.

ILS SE SONT UNIS

- › Margaux CARTERET et Mathieu KOVACS le 25 Octobre 2025.

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- › Yvette, Etienne PEZOUS le 3 Octobre 2025 à Salvagnac,
- › Aline, Carole GIRAUT le 28 Septembre 2025 à Toulouse,
- › Michel, Pierre, Louis, Charles PLESSIS le 20 Octobre 2025 à Salvagnac,
- › Georges, Fernand MATHON le 29 Octobre 2025 à Salvagnac,
- › Paulette, Emma, Elise BUFFEL veuve CARME le 29 Octobre 2025 à Salvagnac,
- › Yolande, Marie, Antoinette PHALIP veuve GALTIER le 1^{er} Novembre 2025 à Salvagnac,
- › Georges, Jean, Joseph CADAUX le 16 Décembre 2025 à Salvagnac,
- › Renée, Jeanne VIRAZELS veuve CARLUS le 19 Décembre 2025 à Salvagnac,
- › Honoré, Pierre CONTI le 26 Décembre 2025 à Salvagnac.

PERMANENCES

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél : 05 63 33 50 18 - fax : 05 63 33 57 73
mairie@salvagnac.fr - www.salvagnac.fr
En cas d'urgences contactez le 06 47 47 83 07

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Mardi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Mercredi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Jeudi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Vendredi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Samedi	9h00 - 12h00 Uniquement le 1 ^{er} samedi du mois + permanence CCAS (sauf juillet et août)	

Pour l'ouverture du 1^{er} samedi du mois : Présence d'un élu.
Liste nominative consultable sur le site internet.

OBJETS TROUVÉS

De nombreux objets, documents sont stockés en mairie.
N'hésitez pas à vous déplacer pour récupérer votre bien.

LES PERMANENCES DES ADJOINTS

1^{er} samedi du mois : Présence d'un élu.
Liste nominative consultable sur le site internet.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

Service eau et assainissement : 05 63 83 09 29
Service ordures ménagères : 0800 007 236

PERMANENCES URBANISME DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

Les mercredis des semaines impaires en mairie de Salvagnac, de 9h30 à 12h00 sur RDV.

Prise de rendez-vous préalable :
05 63 814 815 (accueil bureau urbanisme de Castelnau) ou par mail : urbanisme@gillac-graulhet.fr

OFFICE DU TOURISME

Fermé - Point documentation au café Au bord du Monde

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mr BLANC 06.14.65.69.89. et Mr FONTAINE 06.71.32.33.58
Mardi matin sans rdv de 9h à 11h
Mairie de Gaillac 58, place d'Hautpoul, 2 étage bureau 5

SOCIAL

CCAS

1^{er} samedi du mois en mairie : 9h - 12h

PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC

Maison du Conseil Général
Permanence sociale sur rendez vous au 05 63 81 21 81
Lieu et horaires des permanences :
Gaillac – lundi, mercredi et vendredi - 10, 12 rue Gaubil
Permanence à la mairie de Salvagnac le 3^e mardi matin du mois

AIDES À DOMICILE

Responsable ASAD Mme Claire Trenti
Mairie de Salvagnac
lundi 14h > 17h · mercredi 9h > 12h · vendredi 13h30 > 16h30
Tél : 06 37 48 26 67 - asad.salvagnac@orange.fr

M.S.A. DU TARN

Madame TEILLIER ou Madame LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, vous recevront uniquement sur rendez-vous.
Téléphoner à la MSA : 05 63 48 41 30

RESTOS DU CŒUR

571 ch. de la Rosière, Distribution le samedi : 9h30 - 11h30
Responsable Colette Boulay - 05 63 33 56 47 - 06 87 48 53 93

SANTÉ**CABINET MÉDICAL**

Sur rendez-vous (secrétariat le matin au 05 63 33 52 50)

Dr Sirugue : Lundi et vendredi 14h > 17h

Mercredi et jeudi 9h > 12h et 16h30 > 19h

Dr Picard : Lundi et vendredi 9h > 12h et 15h30 > 19h

Mardi 9h > 12h et 16h30 > 19h

En dehors de ces horaires, pour joindre un médecin de garde :

COMPOSER LE 116117

POUR UNE URGENCE VITALE : COMPOSER LE 15

CABINET DENTAIRE

Tél : 05 63 55 48 18

Dr. Nicolas CORMENIER, Chirurgien-dentiste

3 avenue Caravon Cachin, Salvagnac

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45 - 12h30 et 14h - 18h30

PHARMACIE

Christel CAMBON 05 63 33 50 07

Lundi à vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 19h - Samedi : 9h - 13h

Pharmacie de Garde : 3237

CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

Martial Vella et Damien Trézégut

Avenue Caraven Cachin, 81630 Salvagnac

Tél : 05 63 40 50 21

LE CABINET INFIRMIER

2 allées Jean Jaurès, 81630 Salvagnac

Tel: 05 63 40 55 33 - infirmieres.salva@wanadoo.fr

Laisser un message sur la boite vocale pour prendre rendez-vous

PSYCHOLOGUE CONVENTIONNÉ MON SOUTIEN PSY

Nelson Houstin

Cabinet ouvert le mardi et le mercredi. Rendez-vous sur Doctolib.

Adresse du cabinet : 529 chemin de la rosière - Salvagnac.

Parking et cabinet PMR.

06 59 48 23 67 - nelsonhoustinspsy@outlook.com

CABINET PARAMÉDICAL

5 avenue Caraven Cachin Salvagnac

Podologie : Guillaume Lejeune 05 64 72 17 85

8h30/13h-15h/18h rendez-vous en ligne sur Doctolib

Kinésithérapie : Romane Dufour 05 64 72 20 94

8h30/13h-15h/18h rendez-vous en ligne sur Maiia

Ostéopathie : Jade Ségur 06 81 76 87 58

rendez-vous en ligne sur Doctolib

NUMÉROS D'URGENCE**CENTRE DE SECOURS DE SALVAGNAC**

Tél : 05 63 40 57 23

ENEDIS

Ouverture compteur (demenagement)

Tél : 05 67 80 90 93 - DÉPANNAGE : 09 72 67 50 81

SIAEP RABASTENS

Tél : 05 63 33 71 68

GENDARMERIE NATIONALE

Communauté de brigades de Rabastens

La brigade de Rabastens, siège de la COB, est ouverte du lundi au samedi : 8h - 12h et 14h - 19h, le dimanche et les jours fériés : 9h - 12h et 15h - 18h.
Tel : 05 63 33 68 15.
cob.rabastens@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La brigade de Lisle sur Tarn est ouverte
Mercredi 14h > 19h - samedi 8h > 12h - dimanche : 9h > 12h
Tel. 05 63 33 68 30.

La brigade de Salvagnac est ouverte le mercredi : 8h > 12h
Tel. 05 63 33 68 35

SERVICES**HORAIRES DE LA POSTE**

Ilot numérique en mairie du lundi au vendredi 9h > 12h

Relai poste commerçant au Vival :

lundi au samedi 8h30 > 12h30 et 15h30 > 19h

dimanche 9h > 12h

Levée du courrier (boîte aux lettres Allées Jean Jaurès)
> En semaine : 12h00 - Le samedi : 10h30

Une boîte aux lettres est à votre disposition Place de la Mairie, au début des Allées Jean Jaurès.

OBJETS TROUVÉS

Nous avons recueilli en mairie des objets trouvés récemment. Si vous souhaitez les récupérer, merci de nous présenter au secrétariat en nous décrivant l'objet, nous vous le remettrons contre signature. Faute de quoi, au bout d'un an et un jour, l'objet sera considéré comme n'appartenant à personne.

LA BIBLIOTHEQUE

bibliobus au bout des allées jean Jaurès

Tél : 05 63 40 59 02

Mercredi 10h > 12h30 - vendredi 17h > 19h - dimanche 10h > 12h30

SALVACONNECTÉ

Vous pouvez prendre contact au secrétariat de la mairie

MARCHÉS

Mercredi matin Marché traditionnel

Friperie le 2^e mercredi du mois

Mercredi Marché de produits locaux

17h - 19h (hiver) > 18h - 20h (été)

Vendredi matin Boucher

Vendredi soir Marché de producteurs des Barrières > 17h - 20h

RECENSEMENT MILITAIRE (OBLIGATOIRE)

Des jeunes ayant 16 ans (ou leurs parents) doivent venir en Mairie pour la délivrance de l'Attestation de Recensement (nécessaire à l'inscription pour certains examens...)

CHAMBRE DE COMMERCE

Si vous êtes intéressés par la visite d'un conseiller d'entreprises, vous pouvez contacter le secrétariat du service « commerce » au 05 63 49 48 47 pour organiser un rendez-vous individuel.

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

mer 14h > 18h - ven 9h > 12h et 14h > 18h - sam 9h > 12h

CORRESPONDANTS DE LA DÉPÈCHE

Jean-Marie Décarpentrie 06 84 88 31 13
correspondant.81800@laposte.net

CORRESPONDANT DU TARN LIBRE

Yves Raymond - 06 83 56 08 85 - fynn.raymond@orange.fr

La mairie assure la continuité du service public :**points négociés avec La Poste pour maintenir l'intégralité des services****ILLOT NUMÉRIQUE EN MAIRIE****Une offre complémentaire****Mairie/Relais Commerçant****et la mise en place de nouveaux services****RELAIS POSTE COMMERCANT****Services postaux :**

Vente de timbres, timbres à date, courriers simples, prêt-à-poster, dépôts et remises de recommandés, dépôts et distributions de colis, Colissimo et Chronopost, courriers internationaux...

Services de proximité :

Contrats de réexpédition, garde du courrier, abonnement mobilité.

La Poste Mobile :

Recharges et kits prépayés.

Amplitude horaire : 17h30/semaine**Conseil financier en visio :**

Possibilité d'organiser des rendez-vous avec un conseiller bancaire en visioconférence, ou à domicile pour les personnes âgées, isolées ou ne pouvant se déplacer.

Amplitude horaire : 48h/semaine**Nouveau service****SERVICE « ALLO FACTEUR »**

Dépannage financier à domicile par le facteur
A hauteur de 150€ maximum, pour les clients de La Banque Postale ne pouvant se déplacer (service gratuit, merci de nous signaler en mairie pour la mise en place).

Nouveau service**CARTE DE RETRAIT DAB CRÉDIT AGRICOLE**

Equipement des clients de La Banque Postale
Cartes bancaires de retrait permettant de retirer sur le distributeur du Crédit Agricole situé sur la commune (jusqu'à 3 retraits/mois sans frais puis 1€ par retrait).

Nouveau service

Au Fil du Tarn

Partenariat Mairie de Salvagnac - Scène National d'Albi

Ce soir, on bouge!

Lieux Communs

17 février 2026
au Grand Théâtre à Albi

Trois contes et quelques

8 avril 2026 à l'ECRIN



Réservations à la mairie 05 63 33 50 18
ou par texto au 06 32 82 89 60

